Département de la Vendée
Arrondissement de La Roche-sur-Yon

COMMUNE DE L'OIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit octobre** à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de L'Oie s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Maire de la commune de L'Oie.

Etaient présents : M. RATOUIT Jean-Pierre, Mme JUDIC Annaïk, M. PIET Gérard, Mme GABORIAU Evelyne, M. CARCAUD Freddy, Mme DUART Karine, M. METAIS Nicolas, Mme CHACUN Fanny, M. PUAUD Fabrice, Mme VILLENEUVE Myriam, M. VINET Bernard, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. PACREAU Rémi, Mme DOUTEAU Mélanie, M. CROSSOUARD Joël

Étaient absents excusés :
-

En exercice :	15
Présents :	15
Votants	15
Quorum :	8

Secrétaire de séance : M. PUAUD Fabrice

Installation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux, le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, à 19h45.

M. PUAUD Fabrice est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il retire de l'ordre du jour le point relatif à **la convention de mise à disposition de moyens dans le cadre du PICS,** dans l'attente d'éléments complémentaires. En conséquence, ce point ne sera pas examiné lors de la présente séance et fera, le cas échéant, l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

Il propose en conséquence l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Projet de partenariat avec la commune de Sainte-Florence et l'association ESF volley-ball- mise en place d'une activité multisports pour les enfants de 3 à 7 ans
- Tour de table – points divers

Déroulement de la séance :

Monsieur la Maire reprend le procès-verbal du xx dernier, comme il n'y a pas de remarques, il est adopté et Monsieur le Maire invite le secrétaire à le signer.

- *DELIB69 – PORTANT SUR LE PROJET DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINTE-FLORENCE ET L'ASSOCIATION ESF VOLLEY-BALL – MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE MULTISPORTS POUR LES ENFANTS DE 3 A 7 ANS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE*

Mise en ligne le : 19/11/2026 09:01 (Europe/Paris)
Collectivité : L'Oie
https://www.mairie-oie.fr/documents_administratifs/88083

Exposé des motifs
Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention tripartite entre la commune de Sainte-Florence, la commune de L'Oie et l'association ESF Volley-Ball, relatif à la mise en place d'une activité multisports destinée aux enfants âgés de 3 à 7 ans.

Ce partenariat a pour objectifs de proposer un nouveau service aux familles, de favoriser la découverte de différentes activités physiques et sportives dès le plus jeune âge, de développer la motricité des enfants et de renforcer les liens entre les habitants des deux communes.

La convention prévoit notamment :

- l'organisation de séances multisports le mercredi, hors vacances scolaires, au cours de l'année scolaire ;
- l'intervention d'un éducateur sportif qualifié mis à disposition par l'association ESF Volley-Ball ;
- la désignation de la commune de Sainte-Florence comme commune gestionnaire de l'activité, chargée notamment des inscriptions, de l'encaissement des participations des familles et du règlement des factures du club ;
- une participation financière des familles fixée à 40 € par année ;
- une répartition à parts égales entre les deux communes du coût net de l'activité, soit 50 % à la charge de chaque commune, après déduction des recettes directement affectées à celle-ci ;
- une durée de convention allant du 1er décembre 2026 au 2 juillet 2027, correspondant à l'année scolaire concernée, avec possibilité de renouvellement par accord exprès des parties.

Le coût de l'intervention de l'éducateur sportif est fixé à 18 € par heure. La participation financière de la commune de L'Oie sera déterminée en fonction du coût net réel de l'activité, conformément aux modalités prévues dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

Article 1 – Approbation de la convention
D'approuver les termes de la convention tripartite conclue entre la commune de Sainte-Florence, la commune de L'Oie et l'association ESF Volley-Ball, relative à la mise en place d'une activité multisports destinée aux enfants de 3 à 7 ans, pour la période du 1er décembre 2026 au 2 juillet 2027.

Article 2 – Participation financière
D'approuver le principe d'une participation financière de la commune de L'Oie à hauteur de 50 % du coût net de l'activité, calculé conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention, sous réserve des crédits inscrits au budget communal.

Article 3 – Autorisation de signature
D'autoriser Monsieur le Maire, Jean-Pierre RATOUIT, à signer ladite convention tripartite ainsi que tout document nécessaire à son exécution, dans le respect des termes approuvés par la présente délibération.

Article 4 – Exécution
De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

Points divers :

- Tour de table

Mise en ligne le : 19/11/2026 09:01 (Europe/Paris)
Collectivité : L'Oie
https://www.mairie-oie.fr/documents_administratifs/88083

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance
Fabrice PUAUD



M. le Maire
Jean-Pierre RATOUIT



Approbation du Procès-Verbal :

Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal, le 16 novembre 2026.

Mise en ligne le : 19/11/2026 09:01 (Europe/Paris)
Collectivité : L'Oie
https://www.mairie-oie.fr/documents_administratifs/88083